

# Sauver la recherche, priorité des sénateurs

**FRONTIÈRES** La commission du Conseil des Etats ne veut pas perdre de temps sur la loi d'application de «l'immigration de masse». La résolution de la contradiction constitutionnelle entre frein à l'immigration et voie bilatérale attendra

LISE BAILAT, BERNE  
@LiseBailat

Il faut aimer les poupées russes ou le billard pour apprécier la stratégie de mise en œuvre de l'initiative «Contre l'immigration de masse». Après le Conseil national, la commission du Conseil des Etats s'est saisie de la loi d'application. Elle a rendu mardi plusieurs décisions d'où l'on peut tirer des tendances importantes, dans ce jeu à plusieurs bandes, tant pour la place scientifique que politique.

Ainsi par 7 voix contre 3, la commission n'a pas voulu ouvrir une procédure de modification de la Constitution en parallèle à la loi d'application. Cette proposition reprenait les préoccupations exprimées par plusieurs conseillers aux Etats, dont Andrea Caroni (PLR/AR). «Là où il y a un conflit entre la loi d'application et l'article constitutionnel, il faudra se demander s'il ne faut pas adapter ce dernier», confiait-il au *Temps* début septembre déjà. Mardi, son collègue

**Des élus auraient voulu régler tout de suite le désaccord entre frein à l'immigration et respect des bilatérales**

Daniel Jositsch (PS/ZH) disait au *Tages-Anzeiger* sa crainte de voir la démocratie vidée de son sens en adoubant sans autre la solution de frein à l'immigration sortie du Conseil national. Cette dernière est basée notamment sur une préférence indigène light, soit une obligation d'annonce des postes vacants à certaines conditions. Le concept respecte-t-il le vote du 9 février, la Constitution et son article 121a, qui contient les termes de plafonds, quotas et contingents? Taraudés, plusieurs sénateurs auraient souhaité régler sans

attendre la contradiction constitutionnelle entre frein à l'immigration et respect des accords bilatéraux, en l'abordant en parallèle aux travaux sur la loi d'application.

**Signal en faveur de la recherche**

La commission des Etats décline la proposition. Un message qui devrait rassurer la place scientifique. On en revient aux poupées

russes: une procédure de modification de la Constitution à ce stade aurait sans doute retardé les travaux du parlement. Or, la réintégration complète de la Suisse au programme de recherche Horizon 2020 au 1er janvier prochain est soumise à la ratification du protocole croate d'ici-là. Et pour que le Conseil fédéral puisse ratifier ce protocole, il faut qu'une solution eurocompatible à «l'immigration de masse» soit adoptée par le

parlement. Ces liens en cascade forcent les conseillers aux Etats à aller vite.

Le message est aussi politique. Il conforte un certain calendrier. «Il me paraît illusoire de vouloir régler la question constitutionnelle d'ici à décembre», affirme Christian Levrat, le président du Parti socialiste. Sur le plan juridique, il n'y a à mon sens rien à redire par rapport à la loi d'application. Sur le plan politique en revanche, il est

peut-être raisonnable de revoter pour trancher le dilemme entre la gestion stricte de l'immigration et le maintien de la voie bilatérale, mais pas à court terme. Cela viendra en 2017 sans doute.»

**Genève manque l'audition**

La commission du Conseil des Etats a aussi écarté mardi une proposition de renvoi au Conseil fédéral qui aurait été chargée de présenter un nouveau projet contenant les notions de plafonds et de contingents. Elle pourra ainsi poursuivre ses travaux à la fin du mois en se concentrant sur le concept de base, la préférence indigène light, et le modifier à son goût. Différentes propositions de durcissement sont sur la table. Pour se faire un avis, la commission des Etats a d'ailleurs auditionné les principales forces de proposition dans ce dossier: la conférence des cantons, le professeur Michael Ambühl, les syndicats, le patronat, les cantons du Tessin et de Zurich. Le Conseil d'Etat genevois, invité à s'exprimer, n'a

**«Il me paraît illusoire de vouloir régler la question constitutionnelle d'ici à décembre»**

CHRISTIAN LEVRAT, PRÉSIDENT DU PARTI SOCIALISTE SUISSE

pas pu honorer l'invitation pour des raisons de calendrier. «J'ai déjà été auditionné deux fois au sujet de la mise en œuvre de l'article 121a par des commissions parlementaires. Mais malheureusement, ni moi, ni mon collègue Pierre Maudet n'avons pu répondre à la dernière invitation, que nous avons reçue le 28 septembre», explique François Longchamp, le président du Conseil d'Etat. Nous avons déjà des rendez-vous impossibles à annuler. Il ne faut y voir ni malice, ni agenda caché. La commission nous a toutefois auditionnés par écrit.»

**GENÈVE**

**L'UDC parie sur la préférence**

Il faut battre le fer tant qu'il est chaud, a dû se dire l'UDC genevoise. Après le vote tessinois sur la préférence cantonale, le 25 septembre, la section genevoise sort de son chapeau un projet de loi qui va dans le même sens. «Genève d'abord» veut ancrer la préférence indigène en matière d'emploi dans la Constitution. Avec une préférence colossale: son texte garantit le droit à l'emploi. Ce qui devrait soulever l'enthousiasme à gauche. Thomas Bläsi, vice-président de l'UDC Genève: «C'est vrai, mais comme il est impossible de s'allier à droite, rien ne nous empêche de toucher la gauche.» En convoquant l'interventionnisme de l'Etat? «Face à un libéralisme débridé, il le faut. Notre objectif est de lutter contre le dumping salarial.»

Un discours qui n'étonne qu'à demi le député PLR au Grand Conseil Cyril Aellen: «On observe un changement des partis populistes de droite, qui passent de la défense de la nation à l'interventionnisme étatique. L'UDC vient sur le terrain du MCG et de la Lega avec un discours qui n'est pas le sien.» Et qui doit laisser le parti national pantois: «La priorité aux résidents en l'absence d'une régulation aux frontières est une prime à l'immigration. Et si régulation il y a, elle devient sans objet. Au mieux, ce projet est inutile, au pire, imbécile.»

Qu'en dit le conseiller d'Etat Mauro Poggia, qui a introduit une préférence cantonale à l'embauche dans l'administration et les entités subventionnées? «Les constitutions cantonales doivent être approuvées par les Chambres, je doute que cette modification ne reçoive leur soutien. C'est un bon coup de gueule, mais cela risque de s'arrêter là. J'aurais préféré que l'UDC, comme le MCG, décide de s'inspirer des négociations qui ont lieu sur RIE III pour inviter fermement les entreprises à donner la priorité aux résidents.»

LAURE LUGON ZUGRAUV  
@LaureLugon

## Le poids des frontaliers dans l'emploi

**croissance** Les actifs vivant en Haute-Savoie et dans l'Ain contribuent pour presque 20% du PIB dans le canton de Genève, un peu moins de 2% dans le canton de Vaud et environ 0,5% en Valais

Quel serait l'impact pour l'économie lémanique d'un retour des contingents de travailleurs étrangers? Le taux de chômage baisserait-il si le marché de l'emploi se fermait partiellement aux frontaliers? Alors que le Tessin cherche une solution régionale lui permettant de faire barrage aux employés italiens, alors que les parlementaires fédéraux, soutenus par les milieux économiques, tentent de trouver comment appliquer l'initiative «Contre l'immigration de masse» sans entraver la libre circulation, le Conseil du Léman loue les vertus économiques des échanges transfrontaliers. Deux études commandées par cet organisme ont été présentées mardi à Champéry.

Les deux analyses, l'une menée par le Laboratoire d'économie appliquée de l'Université de Genève, la seconde par le service vaudois de la statistique, concluent à des effets négatifs en cas de retour des quotas de travailleurs étrangers, qui engloberaient les frontaliers. Le sujet est sensible, à Genève surtout, où le MCG attise le sentiment anti-Français et manie politiquement les sous-entendus sur le lien entre frontaliers et taux de chômage

plus élevé que la moyenne nationale.

La première étude entend documenter les faits en mesurant la contribution économique des travailleurs frontaliers dans l'espace lémanique. Elle confirme une «évolution très soutenue du nombre de frontaliers» depuis 2002. «Sur les quinze dernières années, le nombre de travailleurs bénéficiant d'un permis frontalier a plus que doublé dans la région lémanique, sans pour autant que le taux de chômage n'augmente», souligne le communiqué conjoint du Conseil du Léman et du canton de Vaud.

Du fait de la proximité géographique, Genève accueille l'écrasante majorité des frontaliers lémaniques: près d'un emploi sur quatre est occupé par un travailleur venant de Haute-Savoie (surtout) ou de l'Ain (un peu moins). Cette proportion est de 5% environ dans le canton de Vaud et de moins de 1% en Valais.

**La croissance se poursuit**

Globalement, d'après les statistiques de 2012 sur lesquelles se sont basés les chercheurs, plus de 96000 personnes traversaient la frontière depuis les deux départements voisins (3 actifs sur 8 de cette région) pour aller travailler à Genève, dans le canton de Vaud ou en Valais. Des chiffres datant de 2015, qui ne comprennent pas les Suisses binationaux vivant en France, font état de 102483 frontaliers. Cela montre que la croissance se poursuit, malgré le signal envoyé le 9 février 2014. Ces der-

nières années, la progression est particulièrement forte dans le canton de Vaud, en particulier dans les régions lausannoise et nyonnaise.

Si la proportion de frontaliers est nettement plus importante à Genève, leur contribution à l'activité économique également. Ainsi, les travailleurs venant de Haute-Savoie et de l'Ain «contribuent pour presque 20% du PIB dans le canton de Genève, un peu moins de 2% dans le canton de Vaud et environ 0,5% en Valais», souligne l'étude. Pour Vaud, si l'on tient compte des frontaliers de l'Arc jurassien, la proportion monte à près de 4%. Pour l'ensemble de l'espace lémanique, les frontaliers contribuent pour environ 8% du PIB régional.

La seconde étude mesure l'impact de la réintroduction de contingents sur l'évolution démographique de la région lémanique, toujours entendue comme un vaste ensemble couvrant l'Ain, la Haute-Savoie, ainsi que les cantons de Genève, de Vaud et du Valais. Cette région de 3 millions d'habitants a connu une progression de la population de 23% depuis le début des années 2000. «Une forte dynamique due en premier lieu aux flux migratoires», selon le rapport vaudois. Si cet afflux se tarissait, la progression démographique attendue en 2040 selon les prévisions serait bien moindre, à 3,34 millions d'habitants au lieu de 3,77 millions. ■

CATHERINE DUBOULOZ  
@catdz

# Peut-on compenser 15% d'électricité nucléaire en un an?

**VOTATION** L'initiative populaire «Sortir du nucléaire» obligerait les exploitants des réacteurs à les arrêter entre 2017 et 2019. Un calendrier jugé trop rapide par Doris Leuthard

L'initiative «Sortir du nucléaire» entraînerait l'arrêt quasi immédiat, c'est-à-dire en 2017, des trois plus anciens réacteurs, Beznau I et II ainsi que Mühleberg. Gösgen devrait cesser de produire de l'électricité en 2024 et Leibstadt en 2029. Est-il envisageable de remplacer leur production par des ressources renouvelables dans ces délais-là? Les milieux antinucléaires prétendent que c'est possible, notamment parce que l'arrêt prolongé de Beznau I et de Leibstadt, décidé en raison de défauts techniques, ne pose selon eux aucun problème. La conseillère fédérale Doris Leuthard, entrée en scène mardi en vue du scrutin du 27 novembre, est d'un autre avis.

Une année normale, les trois plus anciennes centrales couvrent environ 13% de la production d'électricité suisse. Comment remplacer cette

part d'ici à fin 2017 si l'initiative est acceptée? L'Alliance pour une sortie programmée du nucléaire n'y voit aucun problème.

Elle considère que «dans les faits, leur production a déjà été remplacée par des renouvelables, au travers d'investissements réalisés en Suisse et à l'étranger». Concrètement? Les installations subventionnées par le supplément prélevé sur le prix de l'électricité fournissent 3400 gigawatt-heures (1 gWh équivaut à 1 million de kWh), soit 5% de l'électricité totale produite en Suisse (65957 gWh en 2015, dont 22095 d'origine nucléaire), selon l'organisation Avenir énergie suisse.

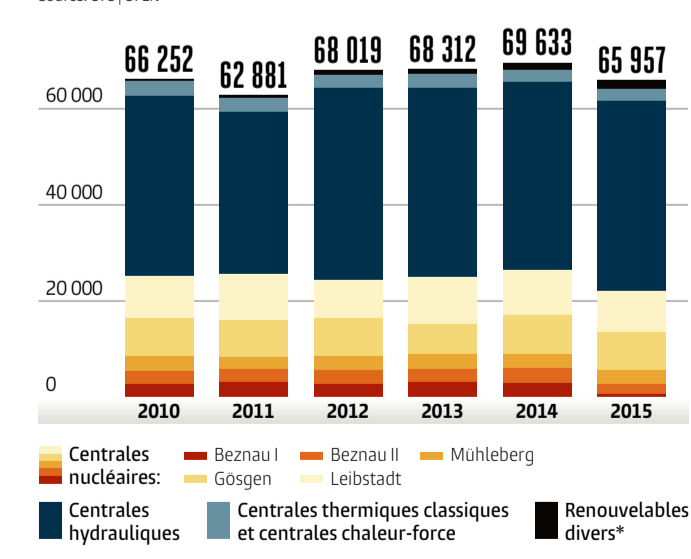
Elle ajoute à son calcul les projets ayant reçu une réponse positive de subventionnement (3800 gWh), ceux qui sont en attente d'aide (6400 gWh) et les investissements notamment réalisés dans des éoliennes «dans des pays voisins bien connectés à notre réseau» (6500 gWh).

**Obstacles à lever**

Pour concrétiser cela, plusieurs obstacles devraient cependant être

**D'où provient notre électricité?**

Production d'électricité annuelle, en GWh.  
Source: OFS / OFEN



levés. A commencer par celui de l'embouteillage des demandes de subventionnement, pour lesquelles les moyens sont limités jusqu'à l'en-

trée en vigueur de la Stratégie énergétique 2050, combattue par référendum. Il faudrait aussi résoudre les questions des autorisations et du

raccordement au réseau. «La décentralisation de la production nécessite l'adaptation du réseau», avertit le directeur de la société nationale Swissgrid, Yves Zumwald.

Pour toutes ces raisons, Doris Leuthard ne juge pas réaliste d'envisager le remplacement de trois centrales en un an et celui de tous les réacteurs en treize ans. Le président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, le Grison Mario Cavigelli, ne le pense pas non plus. Aux chiffres avancés par les antinucléaires, il en oppose un autre, plus officiel: «Entre 2009 et 2015, la part des renouvelables à la production d'électricité est réellement passée de 1,9 à 4,3%. Il n'est pas possible de grimper à près de 15% en l'espace d'une année.»

Comme Doris Leuthard, il affirme que l'initiative provoquerait un trou dans l'approvisionnement du pays, qu'il faudrait combler par des importations. «Et ce courant importé proviendrait de gaz et de charbon allemands polluants et de nucléaire en provenance de France», avertit la ministre de l'Énergie.

L'augmentation rapide des importations mettrait le réseau sous pression, craint pour sa part Yves Zumwald. Il y a un premier problème technique à résoudre: les lignes à très haute tension – 380 kV (kiloVolts) – disposent de capacités d'importation plus grandes que le réseau 220 kV, de sorte qu'il faudrait commencer par équiper les sites de Beznau et de Mühleberg de transformateurs permettant de convertir l'électricité. Swissgrid y travaille. «Mais, en raison des procédures d'autorisation, il n'est pas réaliste d'imaginer que ce soit prêt fin 2017. Pour y parvenir, nous aurions besoin d'avoir les permis de construire demain matin», insiste le Fribourgeois.

Doris Leuthard préfère miser sur la Stratégie énergétique 2050, qui vise le même but mais avec un calendrier plus souple. Elle ne fixe aucun «délai politique», seule la sécurité des centrales nucléaires déterminant leur durée d'exploitation. ■

BERNARD WUTHRICH, BERNE  
@BdWuthrich